



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 22
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 22
Date de convocation : 10/11/2021

**DELIBERATION N° 7
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2021**

CARTE 3 : SAGE OBSERVATOIRE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jacques BONNET, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON, Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant de Franck MONGE)

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX, Olivier TOURRENG (suppléant de Anne-Line GUIRONNET)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

Présidents invités permanents : CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, **CCCPS :** M. Denis BENOIT,

Département : Mmes Audrey BONNEFOY, Nathalie LESAFFRE

SMRD : Mmes Céline BELBEOCH, Marie FALCONE, Chrystel FERMOND, MM. Julien NIVOU, David ARNAUD,

CCD : M. Dominique JOUBERT (suppléant) ; M. Alain BONNARD (suppléant)

CCVD : Mmes Sara FREY, Rachel ROSSIGNOL

Cabinet ESPELIA : Sébastien LOUCHE

Etaient excusés :

Conseil Départemental : David BOUVIER

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Claude AURIAS, Philippe CHAVE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET

OBJET : SAGE/OBSERVATOIRE – DEMANDE D'AIDE ET LANCEMENT DE L'ETUDE PROSPECTIVE POUR L'ADAPTATION DES USAGES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Lors de sa séance du 29 juin 2021, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a décidé de revoir le programme de révision du SAGE Drôme pour que soit engagée une réflexion sur l'adaptation des usages au changement climatique avant la rédaction finale des dispositions du SAGE.

Ce changement de programme de travail s'est fait en parallèle du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau qui a mis en exergue les changements à l'œuvre en particulier sur les conditions hydrologiques du territoire.

La CLE souhaite que soit confiée au SMRD la réalisation de cette étude dont l'objectif est de permettre l'adoption collective d'une stratégie d'adaptation au changement climatique pour le bassin versant de la Drôme en assurant une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.

Cette stratégie devra identifier, prioriser et planifier les actions et investissements nécessaires mais aussi arbitrer les bons choix au regard de leurs bénéfices, coûts et impacts possibles et risque de regret.

D'une durée prévisionnelle de 18 mois, il est attendu que cette étude permette :

- De définir une ambition à la hauteur du changement qui semble s'esquisser sur la dernière décennie,
- De mettre l'eau et les milieux aquatiques au centre des réflexions territoriales qui s'engagent,
- D'atteindre le retour à l'équilibre quantitatif,
- De prioriser les actions sans regret qu'il s'agira de mobiliser rapidement et en intensité,
- De ne pas éroder la capacité actuelle à investir du territoire sans questionner le futur,
- De dépasser les visions à court terme : la prospective envisage l'avenir au-delà des extrapolations de tendances,
- De questionner les représentations de l'avenir afin de remettre en cause les idées reçues.

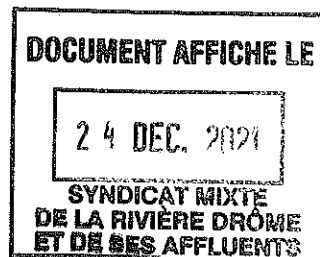
Le cahier des charges, en cours de finalisation avec les partenaires de la CLE et du SMRD, doit être validé par le bureau de la CLE qui assurera le pilotage de l'étude.

Sur le plan financier, cette étude est inscrite à la Programmation Pluriannuelle d'Investissements 2022-2025 du SMRD. Son démarrage est prévu en 2022.

L'Agence de l'eau et le Conseil départemental de la Drôme sont susceptibles d'apporter une aide financière à cette étude en fonction de leur règlement d'aide.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de la Drôme ;
- AUTORISE le Président à lancer la consultation pour l'étude citée en objet ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 conformément à la PPI 2022-2025 ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER